

**DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE
CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

**A déposer auprès du chef d'établissement avant le 14 octobre
(30 jours avant le début du stage)**

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur,

Sous couvert de M **(1)**

Conformément aux dispositions **(2)**

de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **(3)** :

jeudi 14 novembre 2024 à Bastia

vendredi 15 novembre 2024 à Ajaccio

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Bastia (session du 14 novembre) et à Ajaccio (session du 15 novembre)**

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et Arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique)

A

Le

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Indiquer la session choisie